



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 120126

Texte de la question

M. Alfred Almont interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées sur le versement de la taxe perçue sur le tabac dans les départements antillais de Guadeloupe et Martinique. Après de nombreuses années difficiles, les deux exécutifs départementaux avaient pu se mettre d'accord pour instaurer le même taux pour un marché unique antillais de tabac et donc assurer un équilibre des rentrées fiscales pour les départements concernés. Aujourd'hui, l'équilibre est une nouvelle fois menacé par les pratiques commerciales des importateurs qui dédouanent dans une île des produits en réalité destinés à la seconde, la Martinique, faisant sensiblement baisser les rentrées fiscales de cette dernière. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement, que les collectivités concernées envisagent de saisir à cet égard, serait disposé à envisager, pour mettre un terme définitif à de telles pratiques, la modification du code des douanes pour que puisse être mis en place un mécanisme de compensation entre la région d'importation et la région de destination finale sur la taxe perçue à l'entrée du marché unique antillais sur le modèle de l'octroi de mer.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Almont](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120126

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10980

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)